

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 7 février 2017

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le mardi 7 février 2017

Présents : BOFFELLI Christian, DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, MAGNIER Ludovic, PACAUD Patrick, SAUTY Vincent, TURQUET Cécile, VIALLE Michel

La séance est ouverte à 20 h 00
Michel VIALLE est secrétaire de séance.

I – Transfert du PLUI

Transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité. Ce transfert est prévu automatiquement par la loi ALUR pour mars 2017 mais les communes peuvent s'y opposer. Le président de l'intercommunalité a informé les communes qu'il n'était pas souhaitable que ce transfert se fasse cette année compte tenu de la mise en place de la nouvelle intercommunalité et de la charge de travail que cela implique.

Il semblerait que pour l'instant les communes importantes ne souhaitent pas faire ce transfert et que la minorité de blocage soit déjà atteinte. La compétence sera peut-être transférée ultérieurement quand la nouvelle communauté de commune sera bien installée. La question sera de nouveau posée en 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération proposé par la communauté de communes qui s'oppose à ce transfert de compétence

II – Nouveau nom de la communauté de communes et diverses informations sur la communauté

Il est proposé un nouveau nom pour la communauté de commune du sud Grésivaudan, issue de la fusion des CCPSM, 3C2V et CCBI. Ce nom est proposé après un travail de concertation mené par un cabinet de communication. La proposition est Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Après débat et explication sur la démarche qui a conduit à ce choix, il est procédé au vote.

Vote contre : 7

Abstention : 2

La délibération sera rédigée en ce sens.

Il est créé 16 commissions thématiques inter communales. Il est possible de désigner un titulaire et un suppléant par commission. Les conseillers ont jusqu'à fin mars pour se positionner, Monsieur le Maire fera parvenir par messagerie la liste des commissions.

III – Enfouissement des réseaux dans le village

Nous avons reçu un estimatif du SEDI pour l'enfouissement du téléphone et des lignes électriques. Pour bénéficier d'un financement optimum il va falloir se positionner pour 2018 et donc déposer rapidement un dossier. Pour l'instant le chiffre arrive à un total de 221 000 € la part restant à la charge de la commune serait d'environ 50 000 € Ce chiffre sera affiné prochainement et le conseil sera alors amené à délibérer sur l'Avant Projet Détaillé (APD) La question d'un enfouissement éventuel de fourreaux susceptibles d'accueillir la fibre optique est posée.

IV – Vote des indemnités du nouveau trésorier

Indemnité de conseil de 108 € pour 2016.

Approbation de la délibération à la majorité, une abstention.

V - Dossier déclassement de voirie

Géo-consult est le géomètre qui a travaillé sur le dossier, qui suit son cours. L'opportunité de certains déclassements pourra être rediscutée. Un document est présenté par Frédéric DECARD. Les personnes concernées seront contactées.

VI – Aménagement du cœur du village

La subvention DETR de 37 521 € nous serait accordée, elle viendrait compléter celles du département de 2 fois 40 000 € au titre d'une part de la sécurité et d'autre part de l'aménagement du cœur village.

Il faut reprendre une délibération pour présenter le plan de financement prévisionnel pour la DETR.

Les travaux se feraient en 2018, dans la continuité de l'enfouissement des réseaux.

Adoption de la délibération à l'unanimité.

VII - Questions diverses.

Aménagement du bâtiment dans la cour de la maison Buisson pour la création d'un local destiné à entreposer le matériel communal. Un devis de 5 004 € nous est parvenu de l'entreprise Jean REY de St Marcellin, fourniture d'une porte et de quatre fenêtres, c'est la meilleure proposition. Pour la charpente nous avons un seul devis de l'entreprise qui a travaillé sur la maison Buisson pour 2 599,32 € Devis de 1 120 € de l'entreprise Buisson pour l'aménagement des abords.

Les devis sont acceptés par le conseil.

Repas du CCAS le 9 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 40.